

ARRÊTÉ n° 2020 - 78
de composition de commission d'examen des vœux
procédure d'accès au premier cycle de l'enseignement supérieur
rentrée universitaire 2020-2021

La présidente

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 612-3 et D. 612-1-13 ;

ARRÊTE

Article 1 : La composition de la commission d'examen des vœux « Parcoursup » pour l'année 2020-2021, **portail 14 : MIASHS** est arrêtée comme suit :

En qualité de Président de la commission :

Loïc BONNEVAL : Responsable du portail MIASHS, mention MIASHS

En qualité de membres de la commission :

Jacques VIALLANEIX : mention MIASHS

David GARIBAY, Directrice de l'UFR ASSP, pour la mention Sociologie

François OSIURAK, mention Psychologie et Sciences cognitives

Article 2 : La directrice générale des services de l'université est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché sur les panneaux d'information de l'université et publié sur le site intranet.

Fait à Lyon, le 06/05/2020

La présidente de l'université Lumière Lyon2

Nathalie DOMPNIER

